

**M. l'Orateur:** Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se lève-t-il pour discuter la question de privilège soulevée par le député de Moose Jaw? Je l'espérais. Comme l'exige le Règlement, le député de Moose Jaw a donné avis de son intention de soulever la question de privilège. Même si cet avis était un peu laconique et n'identifiait pas les documents sur lesquels portait l'objection de l'honorable député, j'ai immédiatement deviné de quoi il s'agissait lorsque j'ai vu la forme des documents déposés à la suite des motions n<sup>os</sup> 224 et 227 inscrites au nom du député de Moose Jaw.

Je ne suis pas certain si le député devrait invoquer le Règlement ou soulever la question de privilège, mais son objection est sûrement fondée. Les documents déposés par le ministre ne revêtent évidemment pas la forme classique ou traditionnelle. Pour qu'un document soit utile, il faut, me semble-t-il, qu'il donne au député les renseignements qu'il a demandés et que la Chambre a donné ordre de lui remettre. A mon avis, on ne remplit pas cette exigence en déposant, en guise de réponse, du matériel dont l'interprétation n'est possible qu'à l'aide d'un dispositif mécanique.

A l'heure actuelle, les députés n'ont pas l'équipement nécessaire pour prendre connaissance des renseignements contenus sur le négatif d'un film. J'ajouterais que, même si cet équipement était disponible, je doute fort qu'un document sous la forme maintenant proposée soit acceptable sans un ordre spécial de la Chambre ou une modification au Règlement.

Peut-être la Chambre jugera-t-elle un jour qu'il serait pratique de présenter des documents sous cette forme. Cela reste du domaine de l'avenir. Pour le moment, je dois prescrire que le document n'est pas présenté sous une forme acceptable et qu'il n'est pas conforme à l'ordre de la Chambre.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES À LA TRIBUNE

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler à votre attention et à celle de la Chambre la présence à la tribune du secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques, M. Van Lennep.

**Des voix:** Bravo!

[M. Skoberg.]

## AFFAIRES COURANTES

### LE BUDGET

ANNONCE DE LA DATE DE PRÉSENTATION

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais aviser la Chambre que l'exposé budgétaire aura lieu le 12 mars.

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

AFFAIRES INDIENNES—LE TRAITEMENT ANNUEL DE M. DAVID MUNRO

Question n<sup>o</sup> 29—**M. Howard (Skeena):**

1. Quel est le traitement annuel de M. David Munro, chef de la nouvelle section dite Équipe de consultation et de négociation (Affaires indiennes) au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

2. Quelles personnes font partie de son personnel, et quels sont leurs traitements annuels respectifs?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Pour un certain nombre d'employés senior composant l'équipe de consultation et de négociation (Affaires indiennes), le traitement dépend directement de leur fonction respective.

Le gouvernement a pour principe de n'indiquer que le barème de traitement pertinent en réponse aux questions qui lui sont posées au sujet du salaire des personnes payées au rendement.

1. Le salaire de M. Munro se situe dans la tranche de \$23,000 à \$29,000.

2. Lors de la constitution de l'équipe de consultation et de négociation (Affaires indiennes), trois divisions de l'ancienne Direction des affaires indiennes complètes ont été mutées, avec leur personnel, dans la nouvelle équipe. Ces trois divisions sont: le Bureau des affaires indiennes et esquimaudes, la Division des relations fédérales-provinciales et la Division de la planification et de l'orientation générale.

La liste ci-dessous comporte les noms de ces employés, auxquels s'ajoutent ceux de deux personnes provenant d'autres services du ministère. Ce sont:

Nom	Échelle des traitements
J. W. Churchman	\$21,000—\$26,000
G. A. Yeates	\$19,000—\$23,000
C. I. Fairholm	\$19,000—\$23,000
W. D. Mills	\$17,443—\$19,820
L. L. Brown	\$19,084—\$21,687